

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.12.411

**Approbation du projet
d'agglomération de
GrandAngoulême**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Jean-Marc CHOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.12.411**

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : **Monsieur ANDRIEUX**

APPROBATION DU PROJET D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME

Le projet d'agglomération 2018 – 2021 de GrandAngoulême est un exercice de déclinaison opérationnelle et politique du Projet de Territoire adopté par le conseil communautaire du 14 décembre 2017.

Il s'appuie sur le précédent projet d'agglomération 2015-2025 à 16 communes et sur les productions des groupes de travail, commissions, bureaux communautaires installés depuis le 1^{er} janvier 2017 au sein de notre nouvelle agglomération.

Il décline en actions, l'ambition partagée exprimée lors du Projet de Territoire par les élus communaux et communautaires, par la représentation citoyenne via le conseil de développement.

Ce projet d'agglomération, élaboré à mi-mandat, dans un contexte de fusion, doit être considéré comme un document repère, un fil conducteur, dans un environnement instable, impliquant par la suite des ajustements et une mise en œuvre pragmatique, en fonction des capacités financières et des évolutions de contexte. Il servira de feuille de route aux services de l'agglomération dans la mise en œuvre des chantiers.

Ce projet d'agglomération est une brique d'un triptyque en cours de construction, en lien avec le pacte fiscal et financier et le schéma de mutualisation des services.

Trois grands axes émergent :

- **Un territoire du bien-être**, qui prend en compte la transition écologique, qui garantit la cohésion sociale, qui soutient l'agriculture et le développement de filières de proximité, qui favorise les politiques d'inclusion (santé, quartiers défavorisés, enfance, jeunesse...)
- **Un territoire de l'équilibre**, qui intègre la dimension numérique dans ses politiques publiques, qui redonne une vitalité aux centre-bourgs et centre-ville, qui développe une politique culturelle et sportive de territoire coordonnée, qui place la mobilité de ses citoyens au cœur de réflexions, qui assure une complémentarité aux projets communaux
- **Un territoire du dynamisme économique**, qui affirme son identité et l'amplifie au-delà de ses frontières, qui développe ses atouts touristiques et patrimoniaux, qui consolide l'écosystème de l'image, qui renforce l'offre d'enseignement supérieur, qui soutient l'innovation, l'économie sociale et solidaire, qui coopère à l'international, qui renforce l'attractivité résidentielle des communes.

Chaque axe est lié à un objectif transversal majeur consistant à réussir la transition écologique du territoire et ainsi contribuer à notre niveau à enrayer le changement climatique.

Le pari de l'agglomération est d'accompagner l'émergence d'un écosystème économique vertueux mais néanmoins attractif, créateur d'opportunités et d'emplois. C'est aussi de veiller à un accès pour tous aux services publics et à des moyens de mobilité respectueux de l'environnement.

Enfin, dans une époque où l'on ne cesse de découvrir, chaque jour, les dégâts occasionnés par un mode de production et de consommation arrivé au bout de lui-même, il est de notre devoir d'encourager de nouvelles pratiques : un autre modèle agricole favorisant les circuits courts et une alimentation plus naturelle.

Vu la délibération n°569 du conseil communautaire du 14 décembre 2017 approuvant le projet de territoire de GrandAngoulême 2018-2025,

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 5 décembre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet d'agglomération de GrandAngoulême 2018-2021 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents y référents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2018	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2018

GRANDANGOULÊME
PROJET D'AGGLOMÉRATION
2018-2021



ENSEMBLE TISSONS DES LIENS ET PARTAGEONS DES AMBITIONS

Pour un territoire du bien-être : l'équité et la qualité des services au cœur du projet de territoire

- A) Accélérer la transition écologique
 - Poursuivre et élargir la stratégie en cours pour une transition énergétique du territoire..... Page 5
 - Poursuivre et amplifier la politique d'éducation à l'environnement..... Page 7
 - Soutenir l'agriculture du territoire et développer les filières de proximité..... Page 8
- B) Garantir la cohésion sociale et la solidarité
 - Poursuivre les actions liées à la politique de la ville dans l'objectif d'intégrer les quartiers défavorisés..... Page 9
 - Développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins de premier recours..... Page 11
 - Mettre en place des politiques de prévention et santé..... Page 13
- C) Proposer une offre innovante de services publics de qualité et adaptée à l'évolution des modes de vie
 - S'engager vers un territoire apprenant Page 14

Pour un territoire de l'équilibre : l'aménagement du territoire au service de la diversité

- A) Développer une stratégie numérique sur l'ensemble du territoire
 - Elaborer et mettre en œuvre un plan territorial du développement numérique Page 15
 - Mettre en place un plan de développement équilibré du commerce et de revitalisation des centres-bourgs.....Page 17
- B) Aménager le territoire équitablement
 - Identifier les besoins en équipements sportifs..... Page 18
 - Instaurer une politique culturelle coordonnée et décentralisée..... Page 19
- C) Garantir la mobilité et la bonne accessibilité de tous les territoires
 - Elaborer un schéma des mobilités à l'échelle de l'agglomération..... Page 20
 - Améliorer l'intermodalité..... Page 22
 - Organiser les circuits d'approvisionnement et de livraison..... Page 23

SOMMAIRE

ENSEMBLE TISSONS DES LIENS ET PARTAGEONS DES AMBITIONS

Pour un territoire du dynamisme économique : le développement économique autour des richesses locales

- A) Développer le tourisme d'affaires et de loisirs autour des richesses intrinsèques du territoire
 - Affirmer l'identité du territoire Page 24
 - Consolider ou développer les atouts touristiques du territoire Page 25
 - Amplifier le rayonnement du territoire Page 26

- B) Amplifier les industries créatives et soutenir la diversification économique
 - Consolider l'écosystème de l'image et le rendre plus lisible et plus visible..... Page 27
 - Développer l'offre d'enseignement supérieur et de recherche Page 28
 - Soutenir la dynamique économique par le soutien aux entreprises, à l'innovation, à la création et aux parcours immobiliers Page 29
 - Soutenir les nouvelles formes d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire comme une priorité Page 30
 - Ancrer GrandAngoulême comme un territoire de coopération et d'ouverture à l'international..... Page 31

- C) Renforcer l'attractivité résidentielle en jouant sur les changements d'échelle
 - Profiter de la nouvelle localisation pour engager des projets structurants autour de la gare.....Page 32
 - Attirer des travailleurs et des familles Page 33
 - Mettre en œuvre une politique de logement attractive, coordonnée et facilitant les parcours..... Page 34

Pour la mise en œuvre du projet d'agglomération

- A) Garantir la mise en œuvre du projet d'agglomération
 - Finances..... Page 35
 - Services aux communes..... Page 36

Annexe

- Avis du Conseil de Développement « Égalité de la citoyenneté dans les 38 communes : enjeu pour faire agglomération ensemble élu.e.s et habitant.e.s »

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chères conseillères, chers conseillers communautaires,

Le Projet d'agglomération 2018-2021 est la déclinaison concrète du Projet de territoire 2018-2025 pour les quatre prochaines années que nous avons adopté en décembre 2017.

Ce document fixe les ambitions politiques que nous avons définies ensemble.

Trois grandes priorités émergent : le dynamisme économique, l'équilibre et le bien-être. Et à travers elles, de manière transversale, un objectif, majeur : réussir la transition écologique du territoire et ainsi contribuer à notre niveau à enrayer le changement climatique.

Notre pari est d'accompagner l'émergence d'un écosystème économique vertueux attractif, créateur d'opportunités et d'emplois. C'est aussi de veiller à un accès pour tous aux services publics et à des moyens de mobilité respectueux de l'environnement.

Enfin, dans une époque où l'on ne cesse de découvrir, chaque jour, les dégâts occasionnés par un mode de production et de consommation arrivé au bout de lui-même, il est de notre devoir d'encourager de nouvelles pratiques : un autre modèle agricole favorisant les circuits courts et une alimentation plus naturelle.

Suivant les 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU d'ici à 2030, nous avons choisi d'illustrer nos différentes fiches actions par des vignettes s'y rapportant. Vous verrez, au gré des pages, à quel point cette question est transversale, soulevée par chacune des compétences dont nous sommes dotés, par chaque action politique que nous menons. La cause écologique et le combat contre le réchauffement sont absolument partout et nécessitent de notre part une attention de tous les instants.

Je sais que vous partagez avec moi cette préoccupation majeure et je suis certain que nos efforts communs nous permettront de gagner la bataille. Pour nous et pour les générations futures, nous n'avons pas d'autre option que le succès. Alors au travail !

Jean-François Dauré
Président de GrandAngoulême

L'Agenda 2030, c'est quoi ?



C'est un
**programme universel
de développement durable**



Il a été adopté par
193 pays à New York
en septembre 2015

Ce sont 17 objectifs

pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et par les partenariats



PRÉAMBULE

LE PROJET D'AGGLOMÉRATION DANS SON CONTEXTE

Le projet d'agglomération de GrandAngoulême est une déclinaison opérationnelle et politique d'application du Projet de Territoire pour les 4 prochaines années. Il s'appuie sur le précédent projet d'agglomération 2015-2025 à 16 communes et sur les productions des groupes de travail, commissions, bureaux communautaires installés depuis le 1^{er} janvier 2017.

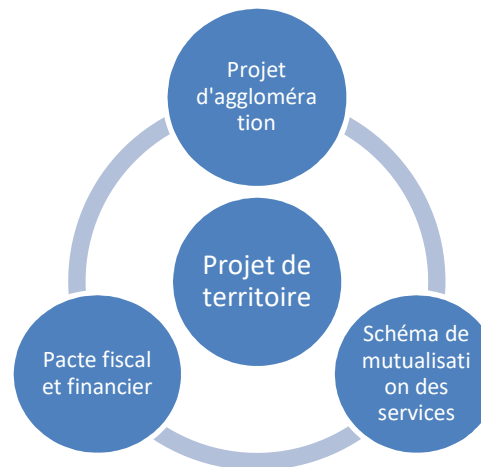
Le projet de territoire de GrandAngoulême a été adopté par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2017. Il exprime une ambition partagée, une expression à la fois politique (élus communaux et communautaires) et citoyenne (conseil de développement, citoyens, usagers des services, acteurs publics et privés).

C'est une prospective territoriale qui fixe les ambitions politiques du territoire pour la période 2018-2025 autour de 3 enjeux majeurs :

- Un territoire du dynamisme économique
- Un territoire de l'équilibre
- Un territoire du bien être

Le projet d'agglomération de GrandAngoulême doit être considéré comme un document repère, un fil conducteur, dans un environnement instable, impliquant par la suite des ajustements et une mise en œuvre pragmatique, en fonction des capacités financières et des évolutions de contexte. Il servira de feuille de route aux services dans la mise en œuvre des chantiers.

Le projet d'agglomération est une brique d'un triptyque en cours de construction, en lien avec le pacte fiscal et financier et le schéma de mutualisation des services.



ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

POUR SUIVRE ET ELARGIR LA STRATEGIE EN COURS POUR UNE TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Poursuivre les démarches territoriales engagées dans le cadre de la démarche TEPos : accompagner la rénovation thermique de l'habitat, accompagner les communes (achat d'énergies mutualisé et service de Conseil en Énergie Partagé), faciliter le développement des énergies renouvelables notamment en s'appuyant sur les ressources locales (ex. la filière locale biomasse), développer l'accompagnement des entreprises, mettre en place une démarche de projet coordonnée techniquement et politiquement sur cette dynamique transversale : gestion de l'énergie, gestion des déchets, accompagnement à la mutation écologique et énergétique des entreprises, prise en compte dans les opérations d'aménagement, assumer et amplifier le rôle de la collectivité de coordonnateur local de la transition énergétique (Loi TECV).

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Approuver fin 2019 le Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2025 réglementaire :
 - Concertation citoyenne locale dès 2018 (saisine du Conseil de développement, approche citoyenne du développement géographique et stratégique des projets d'énergies renouvelables).
- Entrer la prévention des déchets dans l'ADN de chacune de nos interventions, car cela a des incidences économiques, sociales et environnementales positives pour les collectivités, les associations et le monde de l'entreprise.
- Construire puis mettre en œuvre, avec Calitom (donc au niveau charentais), le programme départemental d'ultra prévention préparé cette année 2018 par le « comité -20% » ; ce programme centré sur la réduction massive de la production de *tous* les déchets sera ambitieux, et nécessitera la mobilisation de nouveaux moyens, de nouvelles formes de dialogue collectivité-usager, pour lesquelles nous devons être prêts à investir, afin que l'ensemble du territoire en bénéficie durablement. (<https://www.comitedechets16.com/>). Cette ambition implique la volonté d'aider nos concitoyens à modifier des habitudes parfois bien ancrées.
- Définir un modèle économique énergétique permettant de faciliter le développement des actions de transitions énergétiques sur le territoire, de définir l'affectation des recettes fiscales, en particulier à la pérennisation de l'ingénierie d'animation territoriale de la transition : accompagnement des communes (groupement d'achat d'énergie et service de Conseil en Énergie Partagé) accompagnement des entreprises, coordination de projet :
 - Elargissement des groupements publics d'achats d'énergie et expérimentation avec les entreprises (via association Auzone ZI III)
- Etudier dans le cadre du PCAET l'opportunité de création d'une agence locale de l'énergie - Arrêt d'un projet de PCAET 2019-2025, mi-2019, intégrant :
 - Un plan d'action transversal renouvelant les actions liées initiées dans la démarche TEPos, le nouveau plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (adoption fin 2018), d'économie circulaire (adoption automne 2018) la prise en compte de la mobilité (intermodalité, carburation des bus, bornes de recharges, accompagnement des PDE).

ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

POUR SUIVRE ET ELARGIR LA STRATEGIE EN COURS POUR UNE TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Poursuivre les démarches territoriales engagées dans le cadre de la démarche TEPos : accompagner la rénovation thermique de l'habitat, accompagner les communes (achat d'énergies mutualisé et service de Conseil en Énergie Partagé), faciliter le développement des énergies renouvelables notamment en s'appuyant sur les ressources locales (ex. : filière locale biomasse), développer l'accompagnement des entreprises, mettre en place une démarche de projet coordonné techniquement et politiquement sur cette dynamique transversale : gestion de l'énergie, gestion des déchets, accompagnement à la mutation écologique et énergétique des entreprises, prise en compte dans les opérations d'aménagement, assumer et amplifier le rôle de la collectivité de coordonnateur local de la transition énergétique (Loi TECV).

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Obtenir la labellisation de niveau européenne Cit'ergie en 2020.
- Elaborer un observatoire de la transition énergétique du territoire :
 - Une cartographie des possibilités d'implantation des énergies renouvelables sur le territoire complétant le cadastre solaire et de mobilisation des ressources (biomasse).
- Elaborer un plan d'action économie circulaire (entreprises entièrement dédiées au recyclage des déchets, filières adaptées, formations...)
- Elaborer un plan d'action interne sur les compétences de la Communauté (renouvellement de la démarche Cit'ergie) :
 - la création d'outils financiers locaux (SEM, SCIC citoyenne).
- Prendre en compte l'évaluation à mi-parcours du PCAET pour sa révision et la compatibilité du futur PLUi à 38 et la révision du SCoT.
- Mettre en place des actions correctives éventuelles pour parvenir aux objectifs définis dans le PCAET et la démarche TEPos.

ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA POLITIQUE D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Miser sur la jeunesse comme ambassadrice de la transition écologique et véritable vecteur des changements comportementaux de l'ensemble de la société. Etendre les actions à destination de tous les publics en associant le développement durable dans l'ensemble des manifestations (culturelles, sportives, touristiques,...).

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Amplifier une nouvelle pédagogie sur la prévention des déchets auprès des citoyens et agir auprès des enfants avec une véritable éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Communiquer de manière claire en partenariat avec l'ensemble des acteurs sur les manifestations relatives à l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (avec les communes, associations, département,...) dans un objectif de programmation partenariale annuelle ;
- Politique déchets: prévention et pédagogie :
 - S'appuyer sur les thématiques porteuses (ultra prévention des déchets dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et du comité – 20%) pour augmenter le taux de pénétration dans les écoles et bénéficier de retombées économiques et environnementales directes.
- Garantir la pérennisation à minima de l'accompagnement actuel (56 classes) à l'EEDD ;
- Définir, par thématique d'éducation à l'EEDD, des objectifs de nombres d'élèves sensibilisés à 5 ans, afin d'identifier les besoins financiers à l'atteinte de ces objectifs ;
- Définir les évolutions partenariales et financières pour le renforcement des programmes pédagogiques sur le climat et la biodiversité ;
- Achever la connaissance des partenaires locaux agissant dans le cadre de l'EEDD à l'échelle des 38 afin de faire évoluer les partenariats ;
- Identifier les possibilités d'évolutions vers de nouveaux programmes pédagogiques : économie circulaire et de la fonctionnalité, jardinage, alimentation ;
- Plan action agricole : poursuivre les audits dans les écoles et actions de sensibilisation – animation de l'opération bien manger à l'école (limiter le gaspillage alimentaire, travail sur le goût, découverte des produits) ;
- Pour le grand public, identifier et coordonner des priorités d'interventions dans des manifestations porteuses : Forum Sport Santé Environnement, Journée mondiale de l'eau. Festi-fastoche. Fête de la nature. Fête de la Science.

ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

SOUTENIR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ET DEVELOPPER LES FILIERES DE PROXIMITE

Pour créer des emplois et stimuler les circuits courts. L'engagement des collectivités dans l'approvisionnement des restaurants scolaires auprès des producteurs proches pourrait participer au mouvement.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Elaborer la convention cadre multi-partenariales de la stratégie agricole et alimentaire de la collectivité et les conventions d'applications par actions :
 - Finalisation de partenariats avec les structures locales autour du plan d'actions défini par les élus.
- Favoriser une veille des porteurs de projets en installation et transmission et du foncier agricole :
 - ✓ Veille sur les exploitations agricole existantes (repérage agriculteur, infos en commune),
 - ✓ Aide à l'installation (promouvoir l'espace test et trouver d'autres lieux test,
 - ✓ Politique foncière (veille foncière en commune, concertation agricole lors PLUI permanences).
- Accompagner les évolutions des pratiques agricoles :
 - ✓ Actions de communication et sensibilisation (valoriser les expériences en agro écologiques, informer sur les référentiels viti durable, infos sur besoins restauration collective) ;
 - ✓ Recherche innovation enseignement : faire le lien avec l'enseignement agricole, laboratoire d'innovation en viticulture ;
 - ✓ Journée technique visite de fermes grandes cultures, terrains test ;
 - ✓ Promouvoir les certifications environnementales AREA/HVE.
 - Animation territoriales dédiée des acteurs.
- Soutenir les filières : Elevage (état des lieux), Circuits courts (état des lieux), Réflexions en cours sur le développement filières légumes sec et blé dur
 - Etudes – état des lieux spécifiques
 - Lien à affiner avec les enjeux eaux et l'animation territoriale EPTB/Charente eaux
- Promouvoir les filières alimentaires de proximité et les engagements de la Charte Bien Manger à l'Ecole :
 - ✓ Diagnostic des besoins dans les 38 communes
 - ✓ Etat des lieux et préconisations produits locaux pour les nouvelles communes membres,
 - ✓ Animation enfants produits locaux, journée formation agents,
 - ✓ Gastronomades juin novembre,
 - ✓ Education alimentation autres publics (étudiants, quartiers prioritaires...)
- Aider au développement de dispositifs d'insertion (chantier ou filières d'entreprises d'insertion) liés à des activités agricoles.
 - S'appuyer sur ce secteur économique pour soutenir le développement de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi via le développement des chantiers et ou entreprises d'insertion

GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

POUR SUIVRE LES ACTIONS LIEES A LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS L'OBJECTIF D'INTEGRER LES QUARTIERS DEFAVORISES

Désenclaver les quartiers de la politique de la ville passe par leur intégration dans les dynamiques de développement de l'ensemble du territoire et par l'inclusion de leurs habitants. Penser le développement des activités économiques, l'accès à l'emploi et à la mobilité. Faire de la mobilité résidentielle et de l'équilibre du peuplement des questions de leur attractivité et de leur bien-vivre. Animer et coordonner avec les communes et les partenaires, le vivre ensemble, l'éducation, la citoyenneté, la prévention. Penser les services de proximité et innover dans cette approche (les télé-services, services mobiles).

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Conforter le rôle de la politique de la ville pour prévenir les ruptures de cohésion sociale du territoire au regard des inégalités croissantes :
 - ✓ Sur la dimension économique par la mise en œuvre d'une Fabrique à Entreprendre, outil d'intervention des politiques de cohésion en direct des quartiers,
 - ✓ Renforcer l'intervention des politiques de cohésion en direction des quartiers, notamment par des actions de médiation.
 - ✓ Accroître les capacités d'observation et d'analyse.
 - Organiser la transversalité réelle de la politique de la ville dans le fonctionnement des services,
 - Faire approprier les enjeux de cette politique par les élus / Rendre la Communauté politique visible dans ces quartiers,
 - Se donner les moyens d'organiser une équipe d'ingénierie en politique de la ville porteuse durablement d'une culture technique en pensant la mutualisation communes / Communauté
- Travailler sur les équilibres de peuplement pour prévenir les ruptures :
 - Travailler au « rétablissement » des équilibres de peuplement au moyen des relogements et de la reconstitution de l'offre de logements démolis dans le cadre des ORU, mais également au travers de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement) et de l'élaboration du PPGD (Plan Partenarial de Gestion de la Demande) et de la CIA (Convention Intercommunale d'Attribution) ;
- Mener à bien le renouvellement urbain pour l'attractivité de ces quartiers avec la finalisation des opérations de renouvellement urbain du Champ de Manœuvre et de Basseau-Grande Garenne et l'engagement sur les quartiers de Bel-air Grand-Font à Angoulême et à l'Etang des Moines à La Couronne dans des projets de renouvellement urbain durables :
 - Signature des conventions avec l'ANRU pour Bel-Air Grand-Font et l'Etang des Moines pour un désenclavement des quartiers et un renouvellement urbain (aménagement, équipements, Habitat...), une amélioration du cadre de vie et un renforcement de la mixité sociale / Finalisation du Programme National de Renouvellement Urbain 1 (Ma Campagne, Champ de Manœuvre et Basseau-Grande Garenne) et évaluation de l'impact pour la remise dans le droit commun de ces quartiers.
- Jeunesse, éducation : valoriser la médiation scolaire et intégrer les besoins spécifiques des jeunes et des familles des quartiers prioritaires dans les politiques à venir en terme d'animation dédiées à la jeunesse.

GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

POURSUIVRE LES ACTIONS LIEES A LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS L'OBJECTIF D'INTEGRER LES QUARTIERS DEFAVORISES

Désenclaver les quartiers de la politique de la ville passe par leur intégration dans les dynamiques de développement de l'ensemble du territoire et par l'inclusion de leurs habitants. Penser le développement des activités économiques, l'accès à l'emploi et à la mobilité. Faire de la mobilité résidentielle et de l'équilibre du peuplement des questions de leur attractivité et de leur bien-vivre. Animer et coordonner avec les communes et les partenaires, le vivre ensemble, l'éducation, la citoyenneté, la prévention. Penser les services de proximité et innover dans cette approche (les télé-services, services mobiles).

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Accès aux services, aux droits, à la santé : intégrer les enjeux spécifiques aux quartiers dans les réflexions intercommunales, conjointement aux enjeux des communes rurales, via la médiation sociale telle que pratiquée par OMEGA).
 - ✓ Actions autour de l'éducation à alimentation lien avec plan action agricole
 - Réfléchir sur l'intérêt communautaire des dispositifs d'éducation de la politique de la ville.
 - Envisager des expérimentations de services à distance dans les quartiers.
- Instaurer de vrais mécanismes de solidarité communautaire pour porter les enjeux des inégalités croissantes entre les communes qui portent le parc locatif social et les autres.
 - Acter une pacte de solidarité communautaire à la hauteur des enjeux de décrochage des quartiers en terme de niveau de revenu, d'emploi, de formation professionnelle et d'éducation qui ne peuvent pas porter sur les communes d'implantation de ces parcs sociaux.
- Travailler sur les équilibres de peuplement et les conditions d'accompagnement des parcours résidentiels des habitants des quartiers (continuité d'accès aux dispositifs de la politique de ville).
 - Travailler au « rétablissement » des équilibres de peuplement au travers de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement), du PPGD (Plan Partenarial de Gestion de la Demande) et de la CIA (Convention Intercommunale d'Attribution).
- Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers prioritaires :
 - Poursuivre les travaux urbains sur les quartiers de Bel-Air Grand-Font et l'Etang des Moines et le travail d'accompagnement des populations.

GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

DEVELOPPER UNE STRATEGIE TERRITORIALE GLOBALE POUR AMELIORER L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS

Le but n'étant pas de construire de nouveaux équipements de santé partout, cette stratégie devra jouer sur plusieurs leviers : poursuite du développement de pôles ou de maisons de santé, accompagnement à l'installation de nouveaux médecins dans certains territoires en remplacement de ceux qui partent à la retraite, mise en place de permanences hebdomadaires pour des consultations ponctuelles, développement des services de mobilité pour accéder aux pôles de santé depuis les territoires les moins bien desservis.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Favoriser l'attractivité du territoire de GrandAngoulême aux professionnels de santé :
 - Mener une action coordonnée auprès des professionnels de santé pour les inciter très amont à déclarer leur cessation d'activité ;
 - Recensement des besoins et des postes à pourvoir en libéral et / ou public (Maîtres de stage / PMI / Maison de Santé Pluri professionnelles / Centres de santé...) actualisable sur GrandAngoulême avec présentation du territoire (plaquette de présentation à la fois de l'offre de soin globale sur le territoire et des atouts du territoire) ;
 - Accompagnement des candidats Professionnels de Santé à leur intégration sur le territoire (aide à la recherche d'emploi des conjoints, des inscriptions scolaires, état civil, etc...).
- Faciliter et accompagner les projets émergents portés par les professionnels de santé en pluridisciplinarité :
 - Subvention d'accompagnement d'un projet de MSP à son démarrage ou à une évolution d'une MSP constituée. (aide à l'ingénierie) ;
 - ✓ Ex : accompagnement juridique, comptable, administratif à la constitution du projet médical partagé et du dossier de labellisation ARS
 - ✓ Ex: accompagnement à la constitution de SISA permettant l'accès aux nouveaux modes de rémunération finançant la coordination des MSP déjà constituées.
 - ✓ Ex : accompagnement juridique, administratif pour toute évolution de la MSP constituée, recherche de locaux, de subventions ARS, Etat.
 - Accompagnement de projets de télémedecine : télé-expertise pour professionnels de santé ou téléconsultation dans MSP sans médecins ou EHPAD ;
 - Participer à la 2ème édition des Assises de la Santé à Angoulême élargie aux professionnels de santé de l'agglomération en novembre 2018.

GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

DEVELOPPER UNE STRATEGIE TERRITORIALE GLOBALE POUR AMELIORER L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS

Le but n'étant pas de construire de nouveaux équipements de santé partout, cette stratégie devra jouer sur plusieurs leviers : poursuite du développement de pôles ou de maisons de santé, accompagnement à l'installation de nouveaux médecins dans certains territoires en remplacement de ceux qui partent à la retraite, mise en place de permanences hebdomadaires pour des consultations ponctuelles, développement des services de mobilité pour accéder aux pôles de santé depuis les territoires les moins bien desservis.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Assurer une cohérence territoriale – Coordination :
 - Concevoir, avec l'ARS, l'ORS (Observatoire Régional de la Santé), un observatoire local des structures de santé sur GrandAngoulême en fonction de l'existant et de l'évolution démographique à 10 ou 15 ans du territoire (lien avec le PLH, le PLUi, le Plan de mobilité etc.) ;
 - Concevoir un plan de mobilité par territoire pertinent entre habitants et MSP ou entre MSP et permanences de soin.
 - Positionner GrandAngoulême comme un partenaire de l'ARS et un facilitateur auprès des communes.
 - Définir une stratégie de spatialisation des activités médicales dans les centralités comme moteur de fréquentation des commerces. Une Orientation d'Aménagement de Programmation Centralité est en cours d'écriture dans le cadre du PLUi. Le PLUi de GrandAngoulême qui sera prochainement en vigueur sur les 16 communes de l'ancienne agglomération favorisera l'implantation des activités médicales en centre-ville ou centre bourgs, considérant qu'elles participent à leur dynamique (budget commerce).
 - Saisine du Conseil de développement sur l'offre de soins.

GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

METTRE EN PLACE DES POLITIQUES DE PREVENTION ET SANTE

La santé est de plus en plus au cœur des préoccupations des politiques publiques. Il ne s'agit pas seulement de garantir l'accès aux soins mais aussi de plus en plus de prévenir les maladies par des politiques d'aménagement et des campagnes de sensibilisations.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Accentuer les actions de partenariat et de coopération territoriale
 - Associer régulièrement l'ARS aux projets menés par GrandAngoulême et tisser un véritable partenariat,
 - Proposer des réunions d'information auprès des élus, techniciens et de la population en partenariat avec l'ARS,
 - Etablir un programme de sensibilisation, avec une entrée santé, mais regroupant l'ensemble des sujets (qualité de l'eau, qualité de l'air, qualité des aliments consommés, nutrition, ...);
 - Etudier des pistes de mutualisations entre communes en matière d'Hygiène, Santé Publique en s'appuyant sur les compétences du service de la ville d'Angoulême,
 - Etendre les groupements d'achats aux prestations obligatoires (contrôles règlementaires – légionnelles, qualité de l'air intérieur, formations etc.),
 - Mettre en place une politique de prévention axée sur l'alimentation,

- S'appuyer sur les actions déclinées dans le cadre du plan action agricole – alimentation sur le changement de pratiques et sur l'éducation à l'alimentation :
 - ✓ Accompagner les évolutions des pratiques agricoles :
 - Actions de communication et sensibilisation (valoriser les expériences en agro écologiques, Informer sur les référentiels viti durable, infos sur besoins restauration collective)
 - Recherche innovation enseignement : faire le lien avec l'enseignement agricole, laboratoire d'innovation en viticulture
 - Journée technique visite de fermes grandes cultures, terrains test
 - Promouvoir les certifications environnementales AREA/HVE
 - ✓ Education alimentation restauration collective
 - Etat des lieux et préconisations produits locaux pour les nouvelles communes membres
 - Diagnostic des besoins dans les 38 communes
 - Animation enfants produit locaux, journée formation agents
 - Gastronomades - juin novembre

- Mettre en place une politique agricole favorisant la qualité de l'eau et de l'air,
- Mettre en place une politique de prévention axée sur le sport et l'activité physique,
- Développer un programme pédagogique en partenariat avec différents acteurs de l'éducation et de l'environnement.

PROPOSER UNE OFFRE INNOVANTE DE SERVICES PUBLICS DE QUALITE ET ADAPTEE A L'EVOLUTION DES MODES DE VIE

S'ENGAGER VERS UN TERRITOIRE APPRENANT

Faire de l'éducation une priorité pour atteindre les objectifs du projet de territoire. Plusieurs des ambitions sociales et environnementales du projet de GrandAngoulême passent en partie par la politique éducative : l'inclusion sociale par l'accompagnement des enfants, la transition écologique par l'éducation environnementale, la santé par l'information, la prévention et la promotion du sport. Toutes les tranches d'âge sont concernées par cette politique éducative globale. De la petite enfance (développer une politique d'accès aux équipements d'accueil collectif coordonnée sur l'ensemble de l'agglomération mais aussi promouvoir des modes de garde alternatifs) jusqu'aux adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans (renforcement d'une politique enfance-jeunesse pour l'ensemble de l'agglomération).

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Décliner le schéma départemental d'organisation de l'offre de service aux familles, multi thèmes et transversal concernant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et l'amélioration du cadre de vie, l'accès au droit, l'accessibilité aux services sur le territoire
- Définir les axes d'une politique enfance-jeunesse (0-17 ans) équilibrée, harmonieuse et coordonnée sur GrandAngoulême, dans un objectif de cohérence territoriale, en lien avec les communes et les CAF :
 - Analyser les besoins du territoire en matière d'accueil collectif en objectivant à l'aide d'un diagnostic élaboré avec la CAF, les communes bénéficiaires d'un CEJ et GrandAngoulême.
 - Développer le rôle des RAM (Relais Assistantes Maternelles), en partenariat avec la CAF, comme porte d'entrée des familles sur les services liées à la petite enfance.
 - Promouvoir des modes de garde alternatifs, pour palier un éventuel sentiment de déficit de places en accueil collectif
 - Définir les actions à porter par le nouveau service coordination « Enfance Jeunesse » de GrandAngoulême en cohérence avec les coordinations locales ou communales afin d'apporter une réflexion et une plus-value au territoire ;
- Permettre aux différents modes de gestion des équipements et services de continuer à coexister

DEVELOPPER UNE STRATEGIE NUMERIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN TERRITORIAL DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Ce plan doit comprendre un volet infrastructure afin d'harmoniser la desserte en très haut débit sur l'ensemble de GrandAngoulême, un volet social pour les politiques de formation et accompagnement et un volet organisationnel et prospectif pour accompagner l'évolution des services publics. Il pourrait se décliner sous la forme de chantiers thématiques spécifiques à moyen terme, s'appuyer sur les entreprises de l'ESS.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne

coopération territoriale externe

participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- **Usages** : Simplifier la vie des gens : rendre efficient les services à l'utilisateur ; Utiliser des outils numériques pour une meilleure gestion, pour des économies de fonctionnement, énergies et déplacements ; Avoir recours aux entreprises de l'ESS, Faciliter l'inclusion numérique ; Stimuler la filière numérique auprès des TPE – PME :
 - Réaliser un état des lieux des usages sur le territoire, des acteurs et besoins des citoyens ou cibler le champ de l'état des lieux souhaité ;
 - Cibler une action concrète à accompagner ;
 - Réunir les acteurs et évaluer les besoins et attentes pour générer une animation et faciliter la circulation des initiatives ;
 - Développer la gestion de la relation citoyenne initiée par certaines communes du territoire.
- **Favoriser l'expérimentation** :
 - Les entrepreneurs, les start-up ou les entreprises matures en phase de réorientation ont besoin de lieux pour tester, expérimenter et bénéficier des retours des utilisateurs. GrandAngoulême souhaite créer les conditions pour ces tests en conditions réelles au sein de ses équipements et dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre : médiathèque Alpha, équipements communautaires...
 - Une première réalisation ambitieuse est en cours de réalisation au travers de l'expérimentation pile à hydrogène au sein du Technoparc. Cette expérimentation portée par Nexeya et le CEA Tech pourra faire ensuite l'objet de travaux notamment sur les usages de cette technologie.
 - L'espace de fabrication numérique – le CréaLAB – sera également un lieu ressource pour des tests utilisateurs.
- **Infrastructures** : Il s'agira de veiller au déploiement de la fibre en direction des habitants et des entreprises de la zone AMII et des 22 communes ayant eu une montée en débit ; de développer la couverture hertzienne en attendant le déploiement du FTTH ; de suivre les évolutions de la couverture mobile 3G 4G compte tenu du plan national ;
 - Etude sur l'utilisation du réseau de la DSP pour les sites des services publics dans un cadre mutualisé ;
 - Collaboration avec Charente numérique porteur du SDAN et Orange pour la zone AMII et les opérateurs (vigilance sur le développement commercial de la DSP).

DEVELOPPER UNE STRATEGIE NUMERIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN TERRITORIAL DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Ce plan doit comprendre un volet infrastructure afin d'harmoniser la desserte en très haut débit sur l'ensemble de GrandAngoulême, un volet social pour les politiques de formation et accompagnement et un volet organisationnel et prospectif pour accompagner l'évolution des services publics. Il pourrait se décliner sous la forme de chantiers thématiques spécifiques à moyen terme, s'appuyer sur les entreprises de l'ESS.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- **Développer l'administration numérique** : Dématérialisation des services publics, protection des données, ouverture des données (open data), archivage électronique, saisine par voie électronique (y compris documents d'urbanisme), simplification et dématérialisation des marchés publics, facturation, réservation des services, paiements en ligne ;
 - Mutualisation sur l'open data et protection des données ;
 - Se fixer des objectifs d'ouverture des données, en interne et avec les partenaires ;
 - Se conformer aux exigences réglementaires sur la protection des données ;
 - Définir au sein du schéma directeur informatique, un volet sur l'administration électronique qui permettra de définir la priorisation des chantiers à mener, d'en chiffrer le coût et de s'assurer des moyens pour le réaliser ;
 - Se poser la question de l'échelle pertinente de la mise en œuvre des schémas directeurs informatiques (communale ou intercommunale) ;

AMENAGER LE TERRITOIRE EQUITEMENT

METTRE EN PLACE UN PLAN DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU COMMERCE ET DE REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

La reconquête des centres bourgs en tant que lieux de vie, de concentration d'équipements, services et d'animation semble un levier intéressant pour refaire les villes sur elles-mêmes et limiter l'étalement urbain. Là encore, il n'est pas souhaitable d'appliquer les mêmes recettes à tous les centres bourgs et les actions à mener doivent être pensées à des échelles intercommunales. La politique de revitalisation nécessitera ici aussi des approches transversales : logements, commerces, mobilités, services publics, équipements doivent sans doute faire partie d'une réflexion d'ensemble.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Soutenir les centralités : centres villes et centres-bourgs, centralité de quartiers en donnant priorité à la densification, la ré-urbanisation, la diversification des propositions marchandes et non marchandes dans les centres villes et les centres-bourgs.
- Maitriser l'urbanisation commerciale et les équilibres commerciaux par une réduction de la croissance des surfaces de périphérie.
- Développer les services à la population dans une politique d'innovation en soutenant les initiatives de service en cœur d'agglomération et en commune rurale pour offrir plus de confort aux clients. : livraison, click and collect, conciergerie...
- Renforcer l'attractivité des points de vente en soutenant l'accompagnement au changement des commerçants et des points de vente pour résister au commerce digital.
- Améliorer la qualité d'aménagement des zones commerciales ainsi que les conditions de déplacements et d'accessibilité des pôles commerciaux.
- Former et inciter à l'investissement en soutenant la création de start-up du commerce dans les centralités.

AMENAGER LE TERRITOIRE EQUITABLEMENT

IDENTIFIER LES BESOINS EN EQUIPEMENTS SPORTIFS

Identifier les besoins en équipements sportifs à différentes échelles, en association avec les communes, dans une optique de mutualisation des moyens pour une politique coordonnée de soutien au sport.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Réactualiser un schéma directeur du sport en associant les communes, ce qui permettrait de mettre en évidence l'existence d'une offre d'équipements complémentaires :
 - Extension de la compétence facultative Sports à l'ensemble du territoire de GrandAngoulême par une modification statutaire.
- Elargir les interventions par fonds de concours aux mises aux normes fédérales et aux aménagements spécifiques pour le sport :
 - Faire évoluer les concours financiers de GrandAngoulême, dans le cadre du pacte fiscal et financier vers la remise aux normes générale et la rénovation des équipements communaux.
- Soutenir des évènements sportifs d'envergure :
 - Favoriser le développement de grands évènements au sein de l'espace CARAT, depuis sa labellisation en juin 2017.
- Soutenir la formation des jeunes :
 - Aide aux clubs de haut niveau dans les 2 premiers niveaux amateurs. Un bonus/prime peut être accordé aux clubs qui développent des actions fortes en direction des jeunes (écoles de sports/arbitrage) et de la pratique du sport féminin.
- Accompagner l'évolution du Stade Chanzy permettant une pratique sportive de niveau national :
 - Enveloppe financière d'1,5M€ en fonds de concours à la Ville d'Angoulême pour la rénovation complète de CHANZY sur les années 2017, 2018, 2019 ;
 - Poursuite de l'aide spécifique au SAXV PRO permettant une promotion du territoire.
- Réaliser le ou les équipements sportifs structurants pour le territoire :
 - Equipements sportifs vieillissants et manquants : création d'un Plan pluriannuel d'investissement et de création d'équipements dont les priorités restent à définir (gymnase polyvalent de haut niveau, city stade, dojo, salle de gymnastique, hand-ball, sport de salle...).

AMENAGER LE TERRITOIRE EQUABLEMENT

INSTAURER UNE POLITIQUE CULTURELLE COORDONNEE ET DECENTRALISEE

La coordination dans la programmation est souhaitable pour éviter des superpositions d'évènements et faciliter la mutualisation des moyens ainsi que la hiérarchisation parmi l'offre existante. La décentralisation est une façon de faire vivre les territoires périphériques, à condition qu'elle ait un sens par rapport aux caractéristiques des communes qui accueillent les évènements.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Mener une politique culturelle par des actions de démocratisation :
 - Elaborer un projet d'éducation artistique et culturelle associant les grands établissements, l'inspection académique, le ministère de la culture, les CSCS et toutes association ayant cet objectif ;
 - Elaborer une stratégie d'élargissement des publics en engageant une politique tarifaire incitative ;
 - Intégrer la culture scientifique dans les projets culturels.
- Mener une politique culturelle par une action de décentralisation culturelle :
 - Créer une programmation artistique estivale en lien avec les 38 communes : Les soirs bleus ;
 - Maintenir et étendre aux communes limitrophes le festival Mars en Braconnie ;
 - Engager une sensibilisation et une médiation culturelle sur les 38 communes : Orchestres à l'école, Viens voir la musique, la danse et le Théâtre, positionner la Nef comme un établissement pivot, engager un projet sur 2 ans dans les quartiers politiques de la Ville ;
 - Mettre les habitants au cœur des projets des établissements culturels et veiller à l'inscription territoriale des projets culturels de chaque établissement
 - Soutenir les évènements d'initiative locale selon les critères d'attribution de subvention communautaire ;
 - Territorialiser l'offre culturelle par une mise en réseau des équipements communaux et renforcer leur rôle d'animation territoriale pour tous les habitants.
- Prendre en compte l'image dans la politique culturelle :
 - Réfléchir à la mise en place d'une politique des Arts visuels en lien avec la politique de soutien aux industries culturelles et créatives
 - Porter un projet d'éducation artistique en lien avec les studios d'animation afin de former une génération aux technologies de l'image, ADN du bassin angoumois.
- Soutenir ou organiser des évènements communautaires fédérateurs ;
- Réduire les discriminations empêchant l'accès à la culture (handicap, éloignement géographique, fracture numérique, illettrisme, revenus...)
- Connaître et valoriser le patrimoine de Grand Angoulême ;
- Soutenir et développer les formations diplômantes et professionnalisantes dispensées dans les équipements communautaires ;
- Engager les travaux de remise aux normes ou de reconstruction du Conservatoire Gabriel Fauré en cohérence avec l'évolution des besoins de l'école d'art plastique ;
- Engager une réflexion sur l'évolution des équipements culturels communaux à rayonnement communautaires comme le théâtre Scène Nationale.

GARANTIR LA MOBILITE ET LA BONNE ACCESSIBILITE DE TOUS LES TERRITOIRES

ÉLABORER UN SCHEMA DES MOBILITES A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

Les réflexions pour l'amélioration du système de transports en commun doivent se coordonner avec celles sur la localisation des futurs équipements et logements. Les nouveaux axes supports de lignes de bus doivent être pensés pour permettre les innovations dans les usages : utilisation de véhicules avec plusieurs occupants, taxis collectifs, services express... Les systèmes d'information et de tarification, soutenus par le développement du numérique et de nouvelles applications mobiles, doivent favoriser l'utilisation de divers modes de déplacement en complémentarité. Le nouveau modèle de mobilité ne reposera pas sur une offre unique mais sur la souplesse et la diversité de possibilités offertes à l'utilisateur. Les lignes TER doivent intégrer le schéma global des mobilités et jouer un rôle renforcé.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Refonder les objectifs du BHNS, en tenant compte des particularités et des souhaits de la ville-centre :
 - Adapter le BHNS pour prendre en compte les spécificités de la ville centre et pour garantir la soutenabilité financière du projet ;
 - Aménager le BHNS en 2 phases pour intégrer les contraintes de trafic liées aux travaux et à la fermeture du tunnel et réaliser la phase 1 du BHNS ;
 - Engager des opérations connexes au BHNS sur le stationnement, la création de cheminement doux (Ruelle, La Couronne, L'Isle d'Espagnac)...
 - Réaliser les travaux permettant d'améliorer la vitesse commerciale du service : aménagement de carrefours avec priorité aux feux.
- Moderniser le réseau de transport en commun : dessertes, fréquences, amplitudes horaires, nouveaux services :
 - Proposer une nouvelle organisation des transports sur le ressort territorial partagée avec tous les acteurs du territoire : élus locaux, partenaires (ateliers thématiques), citoyens (réunions publiques et contributions).
 - Adapter le service aux besoins du territoire : horaires élargis, fréquences adaptées, navette de centre-ville, ligne express, transport zonal avec taxis, parking relais,
 - Moderniser les équipements du réseau : Abris-voyageurs, Distributeurs Automatiques (titres), Information Voyageurs, WIFI embarqué, etc.
 - Intégrer le TER dans le système de transport de l'agglomération grâce à la halte ferroviaire de La Couronne et à la gare de Ruelle sur Touvre.
- Rendre lisible la politique de mobilité de l'agglomération et accompagner au changement des pratiques :
 - Créer une nouvelle identité pour les transports et la mobilité : nom dédié et repérable, nouvelle livrée bus, charte graphique bus et vélos déclinée sur tous supports et équipements ;
 - Accompagner les entreprises au changement de pratiques de mobilité (plan de Mobilité) ;
 - Formaliser la stratégie de mobilité de l'agglomération pour la rendre accessible et exposer un projet intégré composé d'un ensemble d'actions sectorielles coordonnées au service des habitants et des activités.
 - Conforter l'attractivité commerciale des centres bourgs.

GARANTIR LA MOBILITE ET LA BONNE ACCESSIBILITE DE TOUS LES TERRITOIRES

ÉLABORER UN SCHEMA DES MOBILITES A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

Les réflexions pour l'amélioration du système de transports en commun doivent se coordonner avec celles sur la localisation des futurs équipements et logements. Les nouveaux axes support de lignes de bus doivent être pensés pour permettre les innovations dans les usages : utilisation de véhicules avec plusieurs occupants ; taxis collectifs, services express... Les systèmes d'information et de tarification, soutenus par le développement du numérique et de nouvelles applications mobiles, doivent favoriser l'utilisation de divers modes de déplacement en complémentarité. Le nouveau modèle de mobilité ne reposera pas sur une offre unique mais sur la souplesse et la diversité de possibilités offertes à l'usager. Les lignes TER doivent intégrer le schéma global des mobilités et jouer un rôle renforcé.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Accompagner les nouveaux usages automobiles dans une logique de complémentarité avec le réseau de transport réorganisé :
 - Développer le co-voiturage par la mise en place de point de rassemblement, d'aires dédiées, de services connectés ;
 - Proposer des alternatives non coercitives à l'utilisation de la voiture qui reste le premier outil de déplacement sur notre territoire ;
 - Mettre en place la stratégie permettant de développer un réseau de bornes de rechargement.

- Développer la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens sécurisés et dans une logique de complémentarité avec le réseau de transport réorganisé :
 - Contribuer à la réalisation d'un réseau continu d'itinéraires cyclables dans le cadre d'une politique cyclable à 38 ;
 - Installer des dispositifs de stationnement vélos connectés aux transports.

- Définir une politique de mobilité intégrée et globale, portée par les différents acteurs de la mobilité (Communauté, Etat, Région, Département, communes, associations, acteurs économiques...) :
 - Formaliser un Plan de Déplacements Urbains avec des objectifs et un programme d'actions sectorielles à 5 et 10 ans partagé par tous les acteurs de la mobilité et concerté avec la population ;
 - Intégrer le volet mobilité au cœur de la planification urbaine par la mise en œuvre d'un PLUI-HD sur les 38 communes.

GARANTIR LA MOBILITE ET LA BONNE ACCESSIBILITE DE TOUS LES TERRITOIRES

AMELIORER L'INTERMODALITE

Notamment autour des arrêts des lignes de transports en commun structurantes et très spécifiquement autour de la gare LGV : gestion du stationnement, correspondances, information au voyageur, stationnement vélos, jalonnement pour les piétons.

CONDITIONS DE REUSSITE
gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Proposer une carte unique de transport avec des titres combinés multimodaux : train + bus ; train + cars...
 - Via l'adhésion de GrandAngoulême au Syndicat Mixte Intermodal de la Région Nouvelle Aquitaine, définir les coopérations possibles entre AOM pour la création de titres combinés multimodaux et engager les développements nécessaires à la mise en place du dispositif.
- Soutenir une politique de stationnement payant adaptée au niveau des 2 parvis de la gare d'Angoulême :
 - Coordonner les différentes politiques de stationnement payant (EFFIA, Ville, Communauté).
- Favoriser le développement de pôles d'échanges multimodaux complémentaires à celui de la gare d'Angoulême :
 - Coordonner les actions des différents acteurs engagés dans le projet de pôle d'échange multimodal de la halte ferroviaire de La Couronne.

GARANTIR LA MOBILITE ET LA BONNE ACCESSIBILITE DE TOUS LES TERRITOIRES

ORGANISER LES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ET DE LIVRAISON

La réduction de la congestion urbaine et de la pollution, par la mise en place d'un service public de marchandises et de logistique urbaine est une mission facultative de l'Autorité Organisatrice des Mobilités.

En matière de Mobilité et par rapport à cette thématique « livraison/marchandises, il est nécessaire de disposer en premier lieu d'une vision globale et partagée sur les actions à mettre en place dans ce domaine, ce qui est possible grâce à l'adoption d'un PDU

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Organiser les circuits d'approvisionnement et de livraison dans les centres villes :
 - Engager une réflexion globale avec les gestionnaires de voirie pour définir un schéma de hiérarchisation du réseau de voirie.
- Travail avec les GMS et commerçants sur le e-commerce et le service du dernier km dans le cadre du portage du schéma directeur du commerce :
 - Formaliser un Plan de Déplacements Urbains avec des objectifs et un programme d'actions sectorielles à 5 et 10 ans partagé par tous les acteurs de la mobilité et concerté avec la population. Les PDU comportent systématiquement un volet « marchandises et livraisons ».
- Développer les circuits courts et intégrer cette dimension dans l'étude sur le plan agricole.

DEVELOPPER LE TOURISME D'AFFAIRES ET DE LOISIRS AUTOUR DES RICHESSES INTRINSEQUES DU TERRITOIRE

AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE

Les nombreux atouts patrimoniaux de GrandAngoulême sont parfois masqués par la dimension nationale et internationale des grands événements. Certains pans des richesses locales (musées, gastronomie, secteur viticole, chemins de grandes randonnées, etc.) doivent sortir de leur confidentialité pour s'affirmer comme les bases d'un projet touristique ambitieux. Parallèlement, la riche histoire du territoire est aussi liée à celle du papier et de l'image. GrandAngoulême est à ce titre un espace unique à l'échelle du continent. Cette singularité est susceptible de renforcer la visibilité de GrandAngoulême à l'échelle nationale et européenne en attirant plus de touristes.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Structurer l'identité touristique du territoire autour de deux axes principaux : L'image et ses supports (le patrimoine historique et industriel, la filière image, l'offre des grands établissements culturels notamment les musées, les grands événements culturels tels que le FIBD, le FFA notamment) et le cadre de vie (tourisme vert, itinérance, gastronomie...).
 - Définir un programme d'actions permettant l'appropriation du territoire par ses habitants et ses acteurs (formation d'ambassadeurs...).
- Définir une politique de marketing territorial et créer une marque de territoire puis inscrire cette identité dans toutes les actions transversales de GrandAngoulême.
 - S'appuyer sur un groupe de travail inter structures, dès 2018 au sein de GrandAngoulême et valider les grandes étapes d'un plan d'actions permettant la création d'une marque.
 - Créer un film promotionnel sur l'identité culturelle, patrimoniale du territoire à destination des touristes, en format participatif avec les acteurs culturels et touristiques.
 - Valoriser nos atouts dans une communication nationale (TGV, Maison Nouvelle Aquitaine...) et locale.
 - S'inscrire dans la démarche partenariale CAP CHARENTE en lien avec les EPCI de Charente et les acteurs sociaux-économiques.
- Faire en sorte que les événements locaux (manifestations sportives, culturelles, patrimoniales...) deviennent des atouts touristiques :
 - Coordonner la communication des grandes expositions et penser une stratégie média commune à ces grandes expositions.
 - Assister les grands festivals dans l'élaboration de leur stratégie touristique.
 - Soutenir l'organisation d'événements sportifs d'envergure en s'appuyant sur les équipements existants.
- Envisager en centre-ville, l'espace Franquin comme un outil d'accueil et de développement d'événements à vocation culturelle, touristique, de rencontres professionnelles, en complément de l'Espace Carat qui nécessite un plan pluriannuel de développement.
- Accompagner le développement de pôles à vocation touristique et de loisirs (Imagiland, site des trois chênes/SNPE, Plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente...).

DEVELOPPER LE TOURISME D’AFFAIRES ET DE LOISIRS AUTOUR DES RICHESSES INTRINSEQUES DU TERRITOIRE

CONSOLIDER OU DEVELOPPER LES ATOUTS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

La Charente structure l’armature paysagère du territoire. Elle peut être le vecteur d’une attractivité touristique réinventée et facteur d’allongement de la durée des séjours. Saintes, Cognac, Royan, Rochefort et GrandAngoulême vont ainsi travailler ensemble, au sein de la coopération Val de Charente Océan pour dessiner une offre touristique coordonnée et complémentaire reposant sur la continuité fluviale. Le nouveau positionnement régional de GrandAngoulême et la LGV sont des conditions nécessaires mais insuffisantes pour développer un tourisme d’affaires conséquent. Faire de GrandAngoulême un territoire de congrès, nécessite de répondre aux exigences des acteurs économiques : adaptation de l’offre hôtelière, salles de conférences et de réunions, notamment à proximité de la gare.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Valoriser le fleuve Charente, ses affluents ainsi que le patrimoine naturel et le réseau des chemins de randonnée de l’agglomération :
 - Porter un projet commun et fédérateur dans le cadre de l’entente entre les communautés d’agglomération du Val de Charente Océan (Angoulême, Cognac, Saintes, Royan à minima), notamment autour du fleuve Charente. (labels PAH, Flow Vélo,...événements communs de type fête du Fleuve ou autre),
 - Engager une coopération avec le Ruffécois autour des activités nautiques alliant la découverte de la Charente domaniale et non domaniale,
 - Poursuivre l’identification et le développement du camping intercommunal en lien avec les projets communaux (aires de camping-car des différentes communes).
 - Poursuive l’aménagement et le développement du port de L’Houmeau, des haltes fluviales,
 - Veiller au respect de la qualité des eaux pour des baignades locales saines.
- Mettre en valeur le patrimoine historique et industriel, notamment grâce aux technologies numérique, réalité augmentée etc.
 - Etendre le label Ville et Pays d’Art et d’Histoire aux 38 communes.
 - Développer le sentiment d’appartenance à un territoire et misant sur l’éducation au patrimoine historique, vernaculaire, naturel etc.
 - Réaliser une maquette numérique d’un monument emblématique chaque année en lien avec les Industries du pôle de l’image.
- Recenser, référencer, coordonner et le cas échéant créer les lieux d’accueil de séminaires avec Franquin, Carat, Nautilus, le Pôle d’affaires du quartier Renaudin...
 - S’appuyer sur l’office intercommunal du tourisme,
 - Intégrer les réseaux professionnels territoriaux et sectoriels visant l’organisation de séminaires professionnels sur le territoire,
 - Créer un service d’accueil des séminaires de type bureau des congrès, avec communication de pochette d’accueils, goodies etc. qui permet d’accueillir et informer les « congressistes » sur l’offre touristique, culturelle et événementielle du territoire.

DEVELOPPER LE TOURISME D’AFFAIRES ET DE LOISIRS AUTOUR DES RICHESSES INTRINSEQUES DU TERRITOIRE

AMPLIFIER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

L’attractivité culturelle de GrandAngoulême n’est plus à démontrer. Festival de la bande dessinée, de cinéma, de musiques sont autant de leviers et d’atouts qui identifient le territoire comme un creuset de culture à destination des habitants mais aussi des visiteurs qui peuvent devenir, de retour chez eux, des « ambassadeurs » du territoire. Toutefois, une politique trop spécialisée reste toujours fragile, le cas des Nuits Romanes en est l’exemple. Il est donc nécessaire d’affirmer la culture comme un levier de développement économique, social et territorial indispensable et d’engager avec les responsables régionaux les discussions nécessaires.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Proposer des offres touristiques différenciées en fonction des publics visés : familles, étudiants et jeunes actifs, seniors, habitants du territoire ou des territoires limitrophes, touristes faisant étape, etc. basée sur une offre de mobilité douce (transport en commun, vélo électrique, à pied...),
 - Missionner l’Office de Tourisme du Pays d’Angoulême sur la construction de ces offres (travail en relation étroite avec les Offices de Tourisme des territoires voisins, proposer des séjours à thèmes (FIBD, FFA, Soirs Bleus, etc.), des parcours de visites d’une ou deux journées : musées, marchés, etc. à destination des habitants de la Métropole bordelaise et des agglomérations voisines en capitalisant sur le positionnement géographique de GrandAngoulême.
 - Coordonner la communication des établissements culturels et notamment des Musées (Papier, Beaux-arts, BD, FRAC) et penser une stratégie média commune et ciblée vers la métropole Bordelaise.
 - Développer les axes de coopération autour d’actions de communication réciproques.
 - Affirmer le rôle des commerçants dans la communication positive du territoire.
- Développer une stratégie de labellisation adaptée au territoire et à ses équipements :
 - Etudier la pertinence des différents labels et définir une stratégie de mise en synergie des sites et des acteurs locaux : veille et prospective (Tourisme et handicap,...) ;
- Connecter l’action de GrandAngoulême avec toutes les actions ou démarches locales à vocation de rayonnement extra territorial :
 - A partir du label Réseau des Villes Créatives – Unesco, développer un programme stratégique coordonné entre la ville, les autres communes et l’ensemble des acteurs du territoire et s’appuyer sur cette identité pour donner de la visibilité et une image de marque au territoire.

AMPLIFIER LES INDUSTRIES CREATIVES ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

CONSOLIDER L'ECOSYSTEME DE L'IMAGE ET LE RENDRE PLUS LISIBLE ET PLUS VISIBLE

L'écosystème de l'image doit être soutenu ; il porte une grande partie des développements industriels, universitaires et culturels. Toutefois, sa spécificité mériterait d'être précisée, ses acteurs mieux identifiés, ses entreprises plus solidaires et complémentaires, ses objectifs et projets plus lisibles aussi bien à l'échelle du territoire que vis-à-vis de ses proches voisins comme Bordeaux ou Poitiers. Ce chantier permet d'ouvrir la porte à une labellisation de la ville comme « ville créative UNESCO », offrant ainsi la visibilité et la lisibilité nécessaire à l'image et à la Bande Dessinée.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Stabiliser les moyens mobilisés voire les renforcer en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux pour faire de GrandAngoulême « le premier pôle d'excellence européen dans le domaine des industries culturelles et créatives » ;
- Conforter le développement des entreprises de la filière image autour d'un pôle d'excellence à rayonnement international et favoriser des opportunités de croissance d'activités vers d'autres secteurs d'activités par un accompagnement à la diversification des entreprises en utilisant leurs compétences vers l'industrie, l'aéronautique, l'éducatif, le loisir, la santé...
- Renforcer le soutien financier aux programmes de recherche dans le domaine des « sciences de la culture » et conforter le pôle de formation autour d'un campus international de l'image ;
- Soutenir la dynamique culturelle en confortant le repositionnement de la cité comme un outil de rayonnement et d'animation du territoire au niveau local, national et international et accompagner les dynamiques d'aide à la création et de diffusion ;
- Finaliser le projet urbain entre le quartier de la gare, le quartier image et les bords de Charente et définir un cadre d'accueil pérenne aux grands événements du territoire (FIBD, FFA) ;
- Proposer l'inscription du projet de l'espace Franquin dans le CPER et poursuivre les études pour le calibrage adéquat de l'opération, en cohérence avec les besoins du territoire (FIBD, FFA, animation, congrès, associations etc.) et avec les besoins des autres équipements à rayonnement communautaire.

AMPLIFIER LES INDUSTRIES CREATIVES ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

DEVELOPPER L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE

Le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche est facteur clé de développement. GrandAngoulême avec près de 6 000 étudiants dispose d'un atout qu'il serait souhaitable de maintenir sur le territoire. Etablir des liens plus marqués entre les formations et les entreprises locales est un défi urgent à relever, notamment en affichant un soutien à la recherche, au développement des formations, au transfert de savoir et à l'entrepreneuriat.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Accompagner le soutien aux programmes de recherche, à l'intégration de projets doctorants en favorisant les démarches de transferts de technologies en direction des entreprises ;
- Renforcer le développement et la coordination de l'offre de formation par l'élaboration d'un schéma local de l'enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Développer l'offre de formation par le renforcement des cursus existants, voire par le soutien à de nouvelles offres en lien avec les besoins du territoire ;
- Soutenir l'intégration des étudiants par l'apprentissage et l'alternance qui bénéficient notamment aux PME :
 - Créer des bourses pour accompagner la formation des jeunes dans les filières courtes et promouvoir la création d'entreprises par de jeunes diplômés ;
 - Amplifier les programmes entrepreneuriat étudiants et culture de l'entrepreneuriat (GO&Cie...).
- Renforcer une politique d'accueil et de soutien à la vie étudiante :
 - Animer la vie étudiante au cours de l'année, impliquer les étudiants dans l'attractivité => création de vidéos originales, décalées... pour valoriser le territoire avec un concours chaque année ;
 - Mise en place d'une tarification étudiante uniforme dans l'ensemble des établissements culturels ;
Elargir le travail sur les publics de « bien manger » à l'école aux étudiants en trouvant des actions adaptées avec les associations étudiantes et CROUS (tel que proposé dans le plan actions agri-alimentation)

AMPLIFIER LES INDUSTRIES CREATIVES ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

SOUTENIR LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE PAR LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES, A L'INNOVATION, A LA CREATION ET AUX PARCOURS IMMOBILIERS

Dans le cadre de la loi NOTRE, GrandAngoulême doit en cohérence avec le schéma régional être garant des conditions favorables au développement des entreprises, de l'entrepreneuriat, définir et porter une stratégie territoriale facilitante. Le programme doit pouvoir accompagner les entrepreneurs portant des projets innovants avant la phase de création juridique jusqu'aux premiers signes de réalisation d'une activité économiquement équilibrée.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Renforcer les actions en direction de la création d'entreprises, du soutien à l'innovation et d'acquisition de technologies en accompagnant le développement des missions de la Technopole EureKaTech afin de renforcer en particulier la structuration des filières et le développement de pôles d'excellence. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux enjeux de transformation numérique et énergétique sources d'opportunités de création de nouvelles activités.
- Renforcer le lien avec la Région et faire de l'agglomération, la collectivité référente et animatrice du développement économique local ;
- Définir un plan stratégique de développement de l'offre immobilière et foncière en direction des entreprises en requalifiant et développant une stratégie d'accueil et de croissance en particulier dans les zones économiques de GrandAngoulême et autour de nouveaux lieux ressources (Business center, Krysalide Technoparc, ateliers relais de proximité) ;
- Faciliter les parcours des entreprises, des habitants qui s'inscrivent dans un parcours entrepreneurial par le renforcement du rôle de la Maison de l'Entreprendre, par la mise en place d'une Fabrique à Entreprendre en direction des quartiers prioritaires (cf. *Contrat de ville*), par le déploiement de lieux test (cf. *plan action agriculture*) et des programmes spécifiques d'aides à la création d'entreprises ;
- Aider les entreprises à accéder à la commande publique, aux marchés nationaux et internationaux, notamment à travers le SPAR (Schéma Public d'Achat Responsable) ;

AMPLIFIER LES INDUSTRIES CREATIVES ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

SOUTENIR LES NOUVELLES FORMES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE COMME UNE PRIORITE

Les questions sociales, sociétales et environnementales doivent peser dans la définition d'une politique économique ambitieuse. Le secteur de l'ESS est créateur d'emplois et de richesses. L'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire peuvent être de réels leviers de développement et de créations d'emploi non délocalisables.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Renforcer l'information et la sensibilisation et soutenir la promotion des modèles alternatifs :
 - Intégrer les entrepreneurs de l'ESS dans le public visé par le guichet unique aux entreprises ;
 - Organiser un événement vitrine de l'innovation sociale dont l'ESS sur GrandAngoulême (cf. *convention d'animation globale avec la Maison des Peuples et de la Paix*) ;
 - Favoriser l'émergence d'une véritable économie circulaire par la mise en réseaux des acteurs économiques et institutionnels ;
 - Soutenir les actions des entrepreneurs de l'ESS, notamment dans les secteurs du numérique ;
- Mettre en place des financements solidaires pour soutenir de nouvelles formes d'économies locales (exemple : la création d'une monnaie locale et solidaire) :
 - Etudier si le modèle de SCIC est propice pour porter le développement d'une plateforme de service et promotion des produits des commerçants du centre-ville ? (cf. *plan action schéma du commerce*)
- Accompagner les projets (initiatives des acteurs de l'ESS et dans le domaine de l'économie circulaire), par la mobilisation et l'adaptation des outils du développement économique et par des aides à l'investissement.

AMPLIFIER LES INDUSTRIES CREATIVES ET SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

ANCRES GRANDANGOULEME COMME UN TERRITOIRE DE COOPERATION ET D'OUVERTURE A L'INTERNATIONAL

Conformément à l'expression de l'ambition d'un rayonnement international, les 3 prochaines années devront permettre d'asseoir la dimension internationale de notre territoire en lien avec les acteurs locaux et régionaux concernés.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Accélérer la projection à l'international des acteurs locaux, notamment économiques :
 - Mettre en œuvre les projets de coopération validés ;
 - Formaliser une offre de territoire « Industries Culturelles et Créatives » comme un modèle à exporter, par exemple sous la forme d'une offre consolidée des savoirs du territoire, un annuaire d'expertise qui s'appuie sur les structures qui composent l'écosystème, une base commune et marquée, lisible et utilisable pour les territoires de coopération ;
 - Améliorer la visibilité mondiale du territoire en travaillant sur des labels (ex. Villes créatives UNESCO porté par la Ville, Capitale européenne de la culture ?) ;

- Constituer un réseau de territoires créatifs équivalent à l'écosystème d'Angoulême :
 - Renforcer la place de GrandAngoulême dans les réseaux à l'échelle régionale, nationale et européenne ;
 - Approfondir les coopérations stratégiques (Mexique en 2019) ;
 - Poursuivre les coopérations existantes et les étendre à d'autres territoires ;

- Poser les bases d'une stratégie ambitieuse d'action internationale post 2020 : Tisser la toile des coopérations en valorisant notre offre de territoire.

- Travailler une visibilité mondiale :
 - Labellisation UNESCO Villes créatives en lien avec la Ville d'Angoulême ;
 - Événement de rang européen type Capitale européenne de la Culture.

RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE EN JOUANT SUR LES CHANGEMENTS D'ECHELLE

PROFITER DE LA NOUVELLE LOCALISATION POUR ENGAGER DES PROJETS STRUCTURANTS AUTOUR DE LA GARE

La LGV et le périmètre de la Nouvelle-Aquitaine situent GrandAngoulême au cœur d'une région parmi les plus attractives de France. Le quartier de la gare est la porte d'entrée du territoire et de nombreux chantiers sont à relancer et/ou à ouvrir : une passerelle au-dessus des voies ferrées reconnectera la médiathèque avec la gare, d'une part, et permettra l'ouverture de la gare vers le fleuve d'autre part ; des opportunités foncières pourraient également être trouvées pour développer l'offre de logements.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Faire de l'aménagement du quartier de la gare une vitrine exemplaire de notre agglomération tant urbanistique qu'environnementale :
 - Développement d'une architecture moderniste sur l'Ilot Renaudin et prise en compte de la dimension environnementale ainsi que « de l'eau » dans les aménagements des Ilots Didelon et Renaudin ;
 - Réalisation du futur nouveau Pôle d'affaires de la Communauté (Ilot Renaudin, face à la Médiathèque) ;
 - Création d'un nouveau quartier (Ilot Didelon) composé d'activités et d'une soixantaine de logements.
- Créer un lien et faciliter l'accès de la gare (PEM Est – Pôle d'Echange Multimodal de la gare) vers le quartier de L'Houmeau et le fleuve :
 - Création d'une passerelle reliant les parvis Est et Ouest de la gare ;
 - Création d'une « percée verte » vers le fleuve, lien entre le PEM Ouest (la gare et l'ALPHA) et le quartier de L'Houmeau (square Pasqualaggi).
- Réinvestir les secteurs en friches et donner une nouvelle urbanité au secteur de la gare, de L'Houmeau et aux rives de la Charente :
 - Réinvestissement des friches Barrouilheth, ancien garage FIAT (Goutard)... et rénovation du secteur Rives de Charente (logements vacants et très dégradés anciennement propriété de MAGELIS) par le biais de la convention EPF – Commune – Communauté « Schéma de Cohérence et de Programmation Urbaine » ;
 - Suivi des projets développés sur le secteur Gare - L'Houmeau - Rives de Charente pour s'assurer de leur compatibilité en termes de produits et de phasage.
- Favoriser la réappropriation des espaces publics du quartier de la gare :
 - Travaux sur les espaces publics (traitement qualitatif) du quartier gare, réorganisation de la circulation.
- Tourner aussi le projet de la gare vers Bel Air Grand Font et pas seulement vers L'Houmeau : complémentarité sur le commerce de proximité et le service (presse, restauration, boulangerie, café...). Un axe faible de l'ORU est à explorer. Exploiter la passerelle dans sa dimension symbolique :
 - Réfléchir la dimension commerce activités économiques de l'ORU de Bel Air dans une complémentarité avec le secteur Gare. La passerelle : conventionner un programme de médiation culturelle fort pour partenariat renforcé entre le quartier et la médiathèque (cf. *culture et développement social. et cf. le contrat de ville*).

RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE EN JOUANT SUR LES CHANGEMENTS D'ECHELLE

ATTIRER DES TRAVAILLEURS ET DES FAMILLES

Une attractivité résidentielle accrue implique de réfléchir dès à présent aux équipements et services de proximité à destination de toutes les générations d'habitants : enfants et jeunes, actifs et retraités. Ce chantier doit s'ouvrir prochainement tout en prenant en compte le cadre préservé et la qualité de vie propre au territoire de GrandAngoulême.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne coopération territoriale externe participation citoyenne

ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Mener une politique offensive en matière d'insertion et d'emploi par la création de nouveaux outils et la mise en place d'un Comité de Bassin d'Emplois :
 - Communication sur le dispositif « emploi du conjoint » pour attirer de nouvelles familles :
Dynamiser l'offre / être innovant / être attractif / S'adresser à tous ;
 - Valoriser le dispositif insertion du PLIE par le développement des heures d'insertion dans le cadre des marchés publics.
- Soutenir l'accession à la propriété et développer du logement familial de qualité ;
- Maintenir un cadre de vie attractif :
 - Convention avec Action Logement pour développer des logements familiaux en lien avec les demandes des entreprises / dispositif PASS ACCESSION
- Développer une stratégie d'accueil des futurs et nouveaux habitants ;

RENFORCER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE EN JOUANT SUR LES CHANGEMENTS D'ECHELLE

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE LOGEMENT ATTRACTIVE, CORDONNEE ET FACILITANT LES PARCOURS

L'attractivité résidentielle ne pourra se développer que grâce à une politique de logement ambitieuse et respectueuse, pensée en lien avec la politique des mobilités et de l'emploi. La vacance des logements, qu'elle sévise dans le centre-ville d'Angoulême ou dans les bourgs périphériques, est une question préoccupante qu'il s'agira de résoudre dans les années à venir. L'adaptation de l'offre à la demande est une condition sine qua non de la construction de parcours résidentiels pour les jeunes étudiants, couples, famille, seniors et autres publics spécifiques, clefs du succès de l'attractivité résidentielle.

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Réaffirmer les priorités du PLH qui répond aux principaux enjeux actuels dans le futur PLH à partir de 2019 :
 - Assurer le caractère durable du développement de l'offre de logements dans une optique de sobriété foncière (acquisition/amélioration, éco conditionnalité des subventions, mixité sociale) ;
 - Produire une offre de logements à prix abordables pour répondre aux besoins d'une population précaire et diversifiée (production nouvelle territorialisée mixte PLAI /PLUS) ;
 - Reconquérir le parc privé dégradé et délaissé et réinvestir les centres villes, centres bourgs (lutte contre la vacance et l'habitat indigne, cœur de ville, permis de louer, coup de pouce sortie de vacance, PASS ACCESSION, convention avec action Logement) ;
 - Renforcer l'attractivité du parc public et rééquilibrer les équilibres de peuplement (réhabilitation, ORU, politique de peuplement) ;
 - Développer une offre adaptée aux besoins des personnes en difficulté de logement dans leur diversité (dispositif de maintien à domicile des personnes âgées, terrains familiaux, haltes de nuit, haltes soins santé, logements étudiants).

GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AGGLOMERATION

FINANCES

Assurer la mise en œuvre des projets de territoire et d'agglomération et mettre en adéquation les orientations définies et l'allocation de ressources et de charges au sein de l'ensemble communautaire

CONDITIONS DE REUSSITE

gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- Adapter l'action de GrandAngoulême en fonction des différents schémas et documents cadre existants ;
- Sécuriser le financement des projets communautaires :
 - Maitrise des dépenses de fonctionnement afin de préserver un autofinancement suffisant des investissements et limiter le recours à l'emprunt.
- S'inscrire dans une logique de solidarité territoriale assurant un juste partage des richesses :
 - Soutenir les investissements qui renforcent l'attractivité du territoire, qui soutiennent l'économie locale et la création d'emplois.
- Garantir une équité fiscale et tarifaire pour les entreprises et les usagers du territoire :
 - Elaborer un pacte fiscal et financier entre la Communauté et les communes membres.
- Tenir compte de la capacité contributive des collectivités, des ménages et des entreprises :
 - Lancer une mission d'optimisation des bases fiscales d'habitation.
- Préserver la situation financière de la communauté d'agglomération et des communes membres afin que chaque niveau de collectivité dispose des ressources nécessaires à l'exercice de ses compétences propres :
 - Mettre en place une politique fiscale au service de la politique d'organisation du territoire (révision de la politique d'exonération, modulation des coefficients de localisation des valeurs locatives des locaux professionnels).
- Accroître la responsabilisation des directions opérationnelles dans le suivi pluriannuel des dépenses :
 - Mettre en place des contrats de services entre les directions opérationnelles et les directions support.

GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AGGLOMERATION

SERVICES AUX COMMUNES

Assurer la mise en œuvre des projets de territoire et d'agglomération c'est avant tout assurer la cohésion du bloc local (communes et communauté). De nombreuses actions sont mises en œuvre par les communes qui pourraient irriguer le territoire par une coordination portée par GrandAngoulême. Dans le cadre du schéma de mutualisation des services divers chantiers seront mis en œuvre en 2019 et dans les années suivantes

CONDITIONS DE REUSSITE
gouvernance territoriale interne



coopération territoriale externe



participation citoyenne



ACTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE



- Sur la base du constat établi suite à un questionnaire adressé aux communes en 2017, les communes attendent que l'agglomération valorise les actions de mutualisation engagées entre elles et étudie différentes pistes de mise en commun de moyens à la fois sur des fonctions dites support ou plus opérationnelles
- Les thèmes qui seront proposés à l'étude dans le cadre du travail de mise en commun de services :
 - Acquisition de matériel en commun,
 - Appui à la recherche de financements et soutien aux candidatures des appels à manifestation d'intérêt,
 - Assistance à la protection des données numériques,
 - Assistance à l'ingénierie de projets, conduite d'opération,
 - Assistance sur la gestion des archives communales,
 - Conseil en énergie partagée,
 - Assistance juridique,
 - Stratégie territoriale en matière de gestion des ressources humaines,
 - Réflexions sur l'évolution des dispositifs de la politique de la Ville sur des communes intéressées,
 - Réflexions sur l'évolution des services techniques (entretien d'espaces verts etc.),
 - Réflexions sur la mise en commun d'outils de gestions RH à l'échelle territoriale (cartographie des emplois et des compétences, plans de formations mutualisés, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ;
 - ...

Mai 2018

**Synthèse de l'avis du Conseil de Développement à la suite de la saisine
de la Communauté d'Agglomération
« Égalité de la citoyenneté dans les 38 communes : enjeu pour faire Agglomération
ensemble élu.e.s et habitant.e.s »**

«La Charte de la participation citoyenne de GrandAngoulême ne deviendra réalité que si l'ensemble des acteurs est convaincu de sa nécessité et oeuvre concrètement à son application :

- les élu-e-s de GrandAngoulême dans leur gouvernance, après l'avoir validée par leur vote,
- les technicien-ne-s en la déclinant en méthodes opérationnelles,
- les citoyen-ne-s convaincu-e-s de leur pouvoir d'agir.

Chacun.e à notre niveau, individuellement et collectivement, dans la bienveillance et la reconnaissance mutuelle de notre citoyenneté, de nos savoirs, savoir-faire et compétences, nous permettrons le dialogue pour une pratique démocratique renouvelée. L'intérêt de tou.te.s est d'agir ensemble, sur notre territoire de vie, et de co-construire une politique publique émancipatrice.

La reconnaissance symbolique, à travers cette charte, des trois formes de démocratie – représentative - participative et d'interpellation, doit se transformer en culture pratique grâce à des méthodes d'élaboration de l'action publique respectueuses des trois engagements de la Charte.

Alors, écoutons-nous, partageons les savoirs et les expériences, agissons ensemble dans notre intérêt commun, sur notre territoire de vie. »

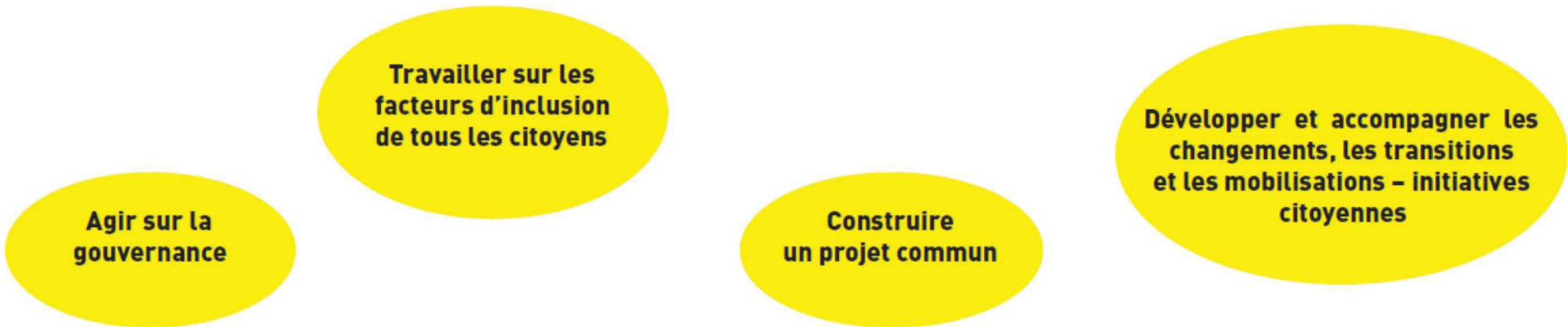
C'est par ces mots qu'était conclue la charte de la participation citoyenne votée en juillet 2016 et en février 2017 par les élus communautaires.

Dès juillet 2017, la Communauté d'Agglomération demandait au Conseil de Développement de poursuivre ses réflexions sur cet enjeu «l'égalité de la citoyenneté dans les 38 communes» en poursuivant la méthode de travail d'associer élu.e.s et technicien.ne.s de GrandAngoulême à ses travaux.

1 enjeu **Faire Agglomération
Égalité / Citoyenneté dans les 38 communes**

3 objectifs **Créer les conditions favorisant la participation** **Mettre en œuvre la charte de la participation citoyenne** **Créer, impulser une culture commune élu.e.s, technicien.ne.s, habitant.te.s**

4 typologies d'actions **Informier et former les citoyens** **Intégrer la participation citoyenne dès le démarrage des projets de l'Agglomération** **Créer, soutenir des lieux de mobilisation citoyenne réels et / ou virtuels** **Faire un état des lieux : Recensement des actions communales et intercommunales pour une meilleure connaissance du territoire**



Propositions d'actions	
Actions à court terme / moins de 5 ans Propositions de 5 Actions prioritaires 2018/2019	Actions à moyen terme + de 5 ans
Intégrer la participation citoyenne dès le démarrage des projets de l'Agglo	
<ul style="list-style-type: none"> - Nommer des référents technique et politique par projet pour la participation citoyenne : Inventer de nouvelles méthodes de travail au plus près des habitants et des territoires Se donner le temps de la concertation et définir clairement le niveau de coopération attendue - Travailler sur les relais de la participation citoyenne au niveau des communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégager un « 1% » citoyen dans les projets – enveloppe financière dédiée
Information et formation des citoyens, des acteurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer une journée de la participation citoyenne Agglomération et communes - Intégrer un «espace » de communication sur l'Agglo dans les magazines des communes et inversement - Développer une communication innovante et compréhensible par tous - Former ensemble élus, techniciens, citoyens, partenaires, membres du CDD - Rendre le débat communautaire plus attractif pour les citoyens et les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouveaux médias de proximité /Créer un réseau social de la participation - Développer des cafés citoyens
Créer des lieux de mobilisation citoyenne réels et ou virtuels	
<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un bus à haut niveau de citoyenneté - Favoriser la création de 1/3 lieux - Créer une bourse aux projets citoyens : vitrine des initiatives citoyennes du territoire et budgets participatifs dédiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un lieu permanent pour présenter les projets structurants sur le territoire avec La présence des techniciens, élus, citoyens (initiatives institutionnelles et / ou citoyennes) - Organiser un grand jeu à l'échelle de l'Agglo
Recensement des actions communales et intercommunales / connaissance du territoire	
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'information sur les communes dans l'Actu- carte d'identité / valorisation des initiatives communales 	